

CONSEILS POUR LA SAISON DES OURAGANS



La saison des ouragans s'étend du début juin à la fin novembre. Le Mexique, l'Amérique centrale, les Antilles et la côte Est et la côte du golfe des États-Unis sont les régions les plus menacées. Si vous prévoyez de voyager durant la saison des ouragans, nous vous encourageons à prendre les mesures suivantes :

- **Consultez notre page Avertissements (www.voyage.gc.ca)** pour vérifier s'il est risqué de se rendre dans le pays qui vous intéresse.
- **Confirmez vos dispositions de voyage** avant le départ et vérifiez si votre assurance-voyage permet les annulations ou les interruptions de voyage en cas d'ouragan.
- **Remettez à votre famille ou à des amis au Canada des renseignements détaillés sur votre voyage**, y compris le nom de l'organisateur de voyages, les détails sur les vols que vous prendrez, le nom de l'hôtel, son emplacement, le numéro de la chambre et le numéro de téléphone.
- **Remplissez soigneusement la page 4 de votre passeport** et laissez des copies de tous vos documents de voyage à quelqu'un au Canada.
- **Inscrivez-vous auprès du bureau du gouvernement du Canada responsable des services consulaires** dans le pays que vous comptez visiter (voir la page 8).
- **Suivez de près les bulletins de nouvelles locales et les bulletins météorologiques**, suivez les conseils des autorités locales et des organisateurs de voyages, et prenez en note les coordonnées du bureau du gouvernement du Canada le plus près.
- **Consultez les prévisions météorologiques à jour** pour la région, que diffuse le National Hurricane Center (www.nhc.noaa.gov).
- **Visitez le site Web du Centre canadien de prévisions d'ouragan (www.atl.ec.gc.ca/weather/hurricane)** pour obtenir des conseils sur la préparation par rapport aux ouragans.
- **Ayez avec vous les coordonnées de notre Centre des opérations d'urgence** (voir la page 49).

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la rubrique « Avant de partir » de notre site Web (www.voyage.gc.ca).

SIDA

Certains pays exigent des voyageurs la preuve qu'ils ont subi un test de dépistage du VIH. Si tel est le cas dans le pays où vous allez, assurez-vous d'obtenir les résultats du test avant votre départ.

MÉDICAMENTS

Si vous prenez des médicaments, assurez-vous d'en emporter plus qu'il ne vous en faut, au cas où votre absence se prolongerait plus longtemps que prévu. Emportez également un double de votre ordonnance, indiquant la dénomination commune et le nom commercial de vos médicaments, qui vous servira en cas de perte ou de vol. De même, si vous portez des lunettes ou des lentilles de contact, emportez votre ordonnance afin de pouvoir les remplacer facilement, au besoin.

N'essayez pas de gagner de la place dans vos bagages en mettant tous vos médicaments dans le même contenant. Pour éviter tout problème aux douanes, laissez vos médicaments dans leur emballage d'origine étiqueté.

Certains médicaments en vente libre au Canada sont interdits dans d'autres pays ou ne peuvent y être obtenus

que sur ordonnance. Renseignez-vous pour savoir si la vente des médicaments que vous prenez est autorisée dans le pays où vous allez. Avant de vous rendre dans certains pays, il est également conseillé d'obtenir une note de votre médecin, précisant les raisons médicales de votre ordonnance et la dose prescrite.

Si vous utilisez des seringues pour une maladie comme le diabète, il est important d'en emporter une quantité suffisante. Il vous faut également un certificat médical attestant que ces seringues sont destinées à un usage médical.

ASSURANCE-MALADIE COMPLÉMENTAIRE

Ne comptez pas sur votre régime provincial d'assurance-maladie pour régler la note si vous tombez malade ou si vous êtes blessé à l'étranger. Les frais engagés pour des soins de santé à l'étranger peuvent être élevés et, au mieux, votre assurance n'en couvrira qu'une partie. Il vous incombe de souscrire une assurance-maladie complémentaire pour la durée de votre voyage, dont vous devez bien comprendre les clauses.

